

Les albums du C.A.U.E.

LE TRAIT - HABITAT OUVRIER DE LA CITÉ-JARDIN

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

architecturales et paysagères



LE MOT DU MAIRE

Depuis le début du 20^e siècle, plusieurs générations de femmes et d'hommes ont façonné la ville du Trait. L'implantation industrielle a permis un développement identitaire architectural et urbanistique unique entre la Seine et la forêt.

Ce cahier de recommandations édité en partenariat avec le C.A.U.E va vous permettre de percevoir, comprendre et appréhender l'histoire du bâti local et être conseillé dans l'approche de modifications que vous voudriez programmer pour votre confort et/ou l'esthétique de votre maison.

L'objectif principal de cet outil pédagogique reste la sensibilisation à la valeur patrimoniale de cette ville d'architectes dont la cité-jardin du Trait est le poumon. Mais aussi à renforcer l'identité du territoire et contribuer à son harmonie, pour le plus grand bonheur des Traitonnes et des Traitons, des commerçants et aussi de tous les nombreux visiteurs travaillant ou se promenant au Trait.

Très cordialement,

Patrick CALLAIS
Maire du Trait

SOMMAIRE

P. 4.....	Regarder et comprendre Le Trait
P. 6.....	Architecture et patrimoine
P. 12.....	Entretien et restaurer
P. 15.....	Modifier les façades
P. 16.....	Agrandir sa maison
P. 18.....	Patrimoine paysager
P.20.....	Les clôtures
P. 23.....	Les jardins
P. 24.....	Plan de repérage du bâti
P. 26.....	Démarches administratives



REGARDER ET COMPRENDRE LE TRAIT

Une ambiance de village se dessine autour des centaines d'habitations de la cité-jardin, depuis le bas du coteau jusqu'à la forêt du Trait-Maulévrier. Les cités de la Neuville et de Saint-Eloi, entrecoupées de sentes, dégagent des points de vue et s'inscrivent dans le contexte naturel et historique de la vallée de la Seine. Le caractère des façades, des toitures, des clôtures et des jardins raconte l'histoire ouvrière du Nouveau Trait.



1 2



1 Le chemin de halage

2 La zone d'activités au bord du fleuve

UN MILIEU NATUREL

La ville du Trait s'inscrit dans l'entité paysagère de la vallée de la Seine. Le bord du fleuve comprend un chemin de halage, des boisements, un cours d'eau, un marais et des prairies humides. Le massif forestier du Trait-Maulévrier domine la ville sur le rebord du coteau.

UN MILIEU OCCUPÉ PAR L'HOMME

La zone d'activités, anciens Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime, domine le paysage urbain. L'exposition privilégiée des habitations et des jardins sur le coteau s'ajoute à la protection de la forêt. Le village de pêcheurs est situé en contrebas, au bord de la Seine.



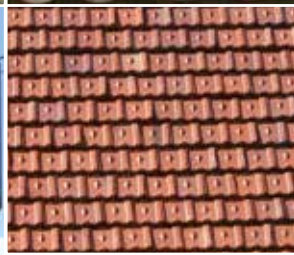
UN MILIEU EMPREINT D'HISTOIRE

En 1917, l'industriel WORMS crée au Trait des chantiers navals et fait appel à une main d'œuvre bretonne, alsacienne, polonaise... L'accroissement rapide du nombre d'habitants oblige la municipalité à construire une véritable ville ouvrière.

Après la seconde guerre mondiale, les Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime sont parmi les mieux équipés de France et construisent de nombreux navires pour la marine militaire et marchande.

La cité nouvelle est imaginée, selon le modèle des cités-jardins venu d'Angleterre, comme la campagne à la ville.

Beaucoup de détails illustrent cet esprit du lieu: le nom des rues, l'aspect rural des habitations, la modénature (ensemble des éléments en saillie de la façade), les couleurs et les matières ...







**ARCHITECTURE
ET PATRIMOINE**



1

L'HABITAT OUVRIER

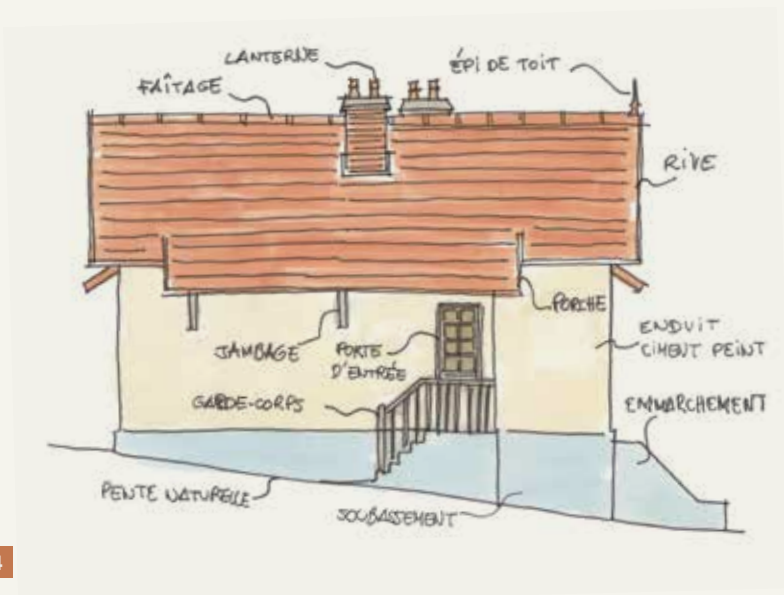
L'économie de moyens à la fin de la première guerre mondiale oblige les architectes à imaginer des logements peu coûteux et souvent regroupés par deux. L'utilisation nouvelle du ciment et du béton permet de créer des constructions modernes, aux formes maîtrisées, prenant leur inspiration dans le bâti rural traditionnel.



2



3



4



Le modèle est variable: individuel, jumelé ou quadruple. C'est une construction simple et rudimentaire dont le pignon est orienté sur la façade principale, à rez-de-chaussée avec un étage sous combles.

La salle commune est la pièce à vivre, desservant une chambre, une buanderie, un wc et un escalier qui donne sur d'autres chambres à l'étage. L'implantation dans la pente permet de disposer d'une petite cave. La composition des façades est diversifiée. Les pointes de pignon sont marquées d'un faux-colombage alors que le rez-de-chaussée est simplement enduit. Le soubassement marque l'assise du volume. L'entrée est abritée par un porche, un auvent. Les maisons jumelées ont des façades symétriques.

La forme du toit à deux pentes recouvert de tuiles mécaniques est reconnaissable. A larges débords et comportant de nombreuses souches de cheminée, elle crée souvent un jeu de volumes.

Les proportions des ouvertures sont allongées. Elles sont munies d'huissieries en bois à petits carreaux, de volets en bois ou en métal, pleins ou ajourés en persiennes. A l'étage, elles sont sur le pignon, sauf lorsque les maisons sont regroupées en bande. On trouve alors quelques lucarnes. La porte d'entrée est en bois, à imposte vitrée.

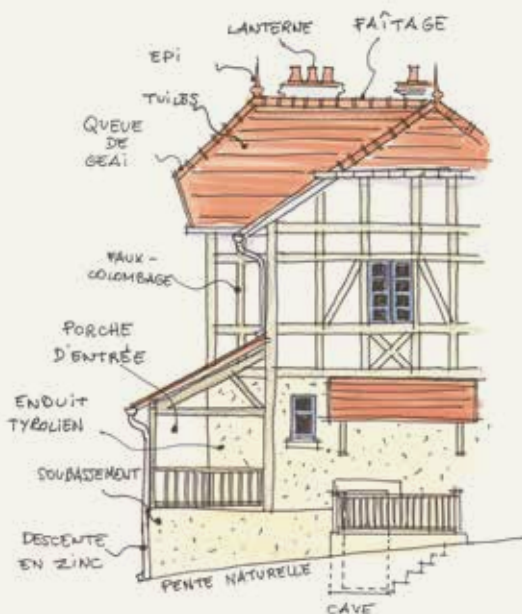


5

- 1 Maisons ouvrières jumelées
- 2 Maison ouvrière individuelle
- 3 Maison ouvrière quadruple
- 4 Détails architecturaux caractéristiques
- 5 Maison de contremaître jumelée
- 6 Habillage de la façade en faux colombage
- 7 Détails architecturaux caractéristiques
- 8 Villa de cadre mise en scène depuis la rue



6



7

LA MAISON DE CONTREMAÎTRE

En majorité individuelle, elle comporte un étage droit surmonté d'un comble, souvent à quatre pentes. Attribuée également aux chefs d'équipes, elle dispose d'une bonne situation et d'un grand jardin.

LA VILLA DE CADRE

Installée en hauteur, la villa abrite un grand volume habitable (trois niveaux) et un jardin arboré. Elle multiplie les éléments tels que bow-window, balcon filant, terrasse, jardin d'hiver, mansarde, fenêtres cintrées et utilise la brique et le bois. Le choix des couleurs de façades est plus varié et la forme du toit plus élaborée: queue de geai, lucarnes, souches de cheminée imposantes ...



8



1 2

LES VOLUMES RAJOUTÉS

Ils correspondent à des espaces de la maison créés en extension maçonnée ou à ossature bois, principalement à toit mono-pente. Leur traitement architectural est dans la continuité du volume principal. Ils contribuent à l'esprit champêtre de la cité-jardin: un porche d'entrée, un auvent, une buanderie, un jardin d'hiver ...

Ils peuvent servir de référence pour un projet d'agrandissement mesuré.



3 4

LES DÉPENDANCES

Ce sont des constructions annexes de faibles dimensions intégrées au jardin. Leurs formes sont simples et leurs toits peu pentus. En matériaux légers, elles sont souvent recouvertes de lames de bois peintes.

Protégez le revêtement bois avec un simple coup de peinture qui réaffirmera une allure discrète et champêtre. Évitez les tons trop clairs qui les rendraient trop visibles.

- 1 Cellier en appenti
- 2 Jardin d'hiver à deux pans
- 3 Abri de jardin classique
- 4 Petit abri monopente



ENTREtenir ET RESTAURER

Les fondations sont en béton, le soubassement (base du mur) et les murs sont composés de ciment armé ou de mâchefer (matériau recyclé issu de la combustion de la houille et additionné de chaux). Des enduits au ciment lissé (sans grain), tyrolien (à gros grain), en faux colombage, protègent les façades et créent un motif récurrent dans le paysage urbain. Il n'y a pas de brique en façade, elle est seulement employée pour les souches de cheminée ou les cloisons creuses. Le toit est recouvert de tuiles mécaniques losangées en terre cuite.



■ Tuile losangée



■ Tuile-fronton



■ Lucarne en outeau

LE RÔLE DE LA TOITURE

Elle protège la maison de l'eau de pluie. Il est indispensable de vérifier l'état de la couverture (démoussage) et des gouttières/descentes en zinc pour éviter tous problèmes d'infiltrations dans les murs. La pose de crapaudines (grilles) en haut des tuyaux de descente empêche leur obstruction par le feuillage. Éloignez le plus possible les eaux de pluie des constructions en tenant compte de la pente du terrain.

Remplacez la couverture à l'identique, sans flammage. Préférez la tuile mécanique à la tuile plate à l'ardoise. Un bac acier ton brun cuivré peut être envisagé sur de petites surfaces en rez-de-chaussée mais pas sur le volume principal.

LE RAVALEMENT DE FAÇADE

Les enduits donnent un aspect fini aux façades tout en assurant une protection de la maçonnerie contre l'humidité, le vent, le gel ou les variations de température. L'enduit tyrolien (à gros grain) est facilement noirci par les salissures du temps. Il sera préalablement nettoyé sans produit chimique. En cas de fissure ou de décollement, une reprise est possible, mais s'il est décollé à plus d'un tiers, le ravalement devra être total.

On trouve deux types de finitions :

- un rez-de-chaussée uni et un étage recouvert de faux colombage, seulement traçé, ou mouluré en ciment armé de fer,
- un enduit uniforme constitué de deux types (lisse et tyrolien), parfois animé d'un motif géométrique simple.

Composés de ciment artificiel, les enduits et faux-colombage sont traditionnellement colorés au jaune ocre et au rouge carmin, dont on aperçoit encore les traces sur certaines maisons.



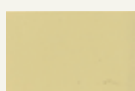
Le faux colombage, qui constitue un des caractères principaux de ces constructions, doit rester apparent. On peut lui apporter un aspect contemporain en utilisant une gamme de couleurs traditionnelle élargie, allant de tons moyens à foncés, en évitant les couleurs pastel. Il faudra néanmoins rester dans des tonalités dites « naturelles » (beige, brun, sable, terre ...).

COULEURS ET MATIÈRES

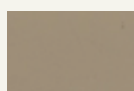
Teintes soutenues pour le faux colombage, les portes, les volets, le portail. Les couleurs plus claires recouvriront les murs ou les fenêtres (références RAL, liste non exhaustive).



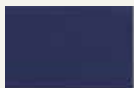
Blanc perlé 1013



ivoire 1014



beige gris 1019



Bleu saphir 5003



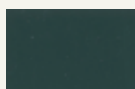
bleu pigeon 5014



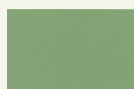
bleu d'eau 5021



Vert olive 6003



vert bleu 6004



vert pâle 6021



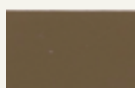
Gris quartz 7039



gris soie 7044



Rouge oxyde 3009



brun pâle 8025



brun rouge 8012

On évitera donc d'utiliser des couleurs comme le rose, le parme, ou de fondre le motif du colombage dans un ton uniforme. Evitez aussi le gris anthracite, en préférant des gris plus clairs, comme le gris perle, le gris bleuté.

Enfin la végétation autour de la maison facilite l'évapo-transpiration du terrain (elle puise l'humidité du sol et l'évacue par le feuillage): lors d'un ravalement, évitez de réaliser une terrasse ou une allée étanche contre une façade pour favoriser l'assèchement des murs, soumis aux remontées capillaires.

LA MAISON JUMELÉE

Conçue comme une entité, il faudra accorder ses travaux de façades avec ceux de son voisin: couleurs ton sur ton, en restant fidèle à l'existant.

LES MENUISERIES (FENÊTRES, PORTES, VOLETS, PORTAIL)

En bois, elles nécessitent un entretien courant. Conservez-les autant que possible en les réparant. En cas de changement pour des ouvertures à double-vitrage, optez pour l'aluminium ou le bois. Evitez de rabaisser un linteau de fenêtre par l'installation d'un coffret de volet roulant, même intégré à l'intérieur. Conservez les volets pliants, pensez aux stores ou aux rideaux à l'étage.





MODIFIER LES FAÇADES

La porte d'entrée, les fenêtres constituent les ouvertures qui entrent dans la composition générale de la façade et qu'il faut respecter lors de toute intervention.

UNE FAÇADE EST COMPOSÉE

Dans le bâti traditionnel, les ouvertures sont toujours alignées verticalement et/ou horizontalement sur les linteaux (le haut de la baie). La modénature (ensemble d'éléments de façade tels que soubassement, appui de fenêtre, bandeau, corniche, faux-colombage, enduit...) est une composition qui inclut les ouvertures dans un équilibre esthétique et dynamique.



CRÉER OU MODIFIER UNE OUVERTURE

De nouvelles fenêtres ou lucarnes devront donc toujours s'aligner sur les ouvertures existantes et avoir des proportions plus hautes que larges (pour une fenêtre de toit, choisissez les dimensions 0,80 X 1,20 m).

Il est préférable de créer deux ouvertures bien faites plutôt que d'élargir la première. Ne condamnez pas le soupirail (petite ouverture) de la cave, car la mērule, champignon lignivore (se nourrissant de bois) peut s'y installer en l'absence de ventilation naturelle.

LES ESSENTAGES ET LES PAREMENTS

L'essentage (ou bardage) sur les murs (protection contre les intempéries et isolation thermique) est possible mais peu conseillé; vous effacez la modénature (ensemble des éléments en saillie de la façade qui font son caractère). Mieux vaut isoler par l'intérieur et en particulier le toit, qui constitue la première source de déperdition thermique. *Les parements de fausse pierre ou de brique (soubassement, encadrement) sont à éviter car ils ne correspondent pas au caractère de cette architecture.*



AGRANDIR SA MAISON

Au rez-de-chaussée, une extension permettra d'étendre sa surface de plancher et son lien avec l'espace extérieur. Elle devra s'inscrire discrètement, sans dénoter, en continuité avec le volume existant (pente de toit, matériaux, aspect).

EXTENSION AU SOL

Positionnez votre extension en fonction de la pente du terrain et plutôt sur l'arrière, sans empiéter sur la façade principale. Le volume créé devra être de taille respectueuse et avoir des proportions allongées. Exemples :

- Peu importante, l'extension (en appenti) est adossée au mur de la maison avec un toit mono-pente ou à trois pentes. On veillera à prolonger la même pente de toit et à éviter une « cassure » trop marquée (reprise de la charpente existante).



- Plus importante, l'extension est un volume rattaché à deux ou trois pentes, marquant un décroché avec la façade existante. Pour un résultat bien proportionné, sa surface ne devrait pas dépasser un tiers de celle existante.



Pensez composition: pour les petits volumes, raisonnez en continu de l'existant (soubassement, pente de toit, ouvertures). Pour une extension plus importante, un traitement contemporain, simple et uni, peut dissocier les deux volumes.

PORCHE D'ENTRÉE, GARAGE

En refermant son porche, on crée un sas thermique. Conservez la pente de toit ou l'avent existant sans chercher à se différencier. Une véranda devra aussi avoir la même pente de toit et des montants plutôt sombres.

Évitez les matériaux de parement en soubassement. Attention à l'effet de serre des vérandas exposées plein sud.



En implantant un garage en limite séparative et en fond de parcelle, vous éviterez de nuire à la perception de l'habitation.

Évitez le toit monopente. Choisissez pour les murs une teinte moyenne et une couverture à l'identique de l'habitation, ou bien du zinc, voire un bac acier brun rouge ou brun cuivré.



CRÉATION DE LUCARNE

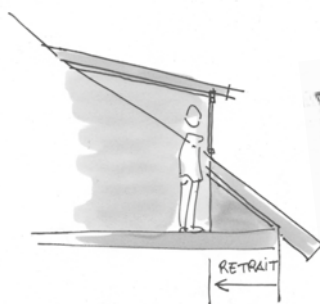
La lucarne permet d'éclairer et d'agrandir une chambre. En outeau (triangulaire) ou à bâtière (à deux pentes), la lucarne devra être de taille raisonnable et de forme allongée. Rampante (une seule pente), elle devra avoir les joues droites et être positionnée en retrait du mur de façade.

Préférez deux lucarnes bien faites côte à côte plutôt qu'une seule surdimensionnée.

Évitez de créer une surélévation trop importante qui nuit à l'apparence de votre maison.



Lucarne à bâtière, verticale, à l'aplomb de la façade.



Lucarne rampante, horizontale, en retrait de la façade.





**PATRIMOINE
PAYSAGER**





LES CLÔTURES

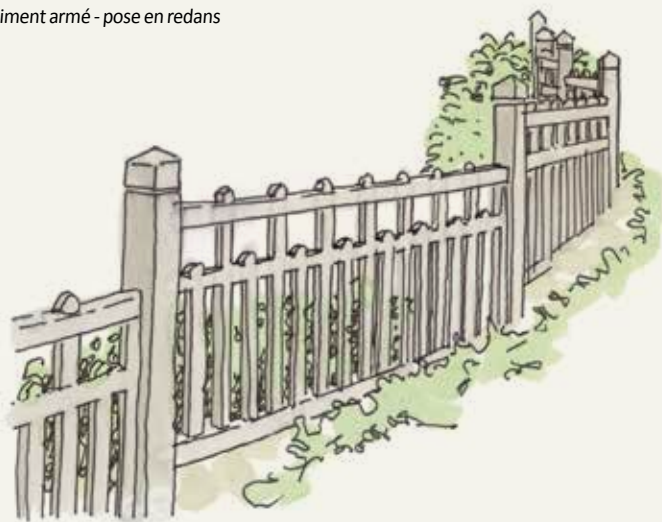
La valeur patrimoniale de la cité-jardin résulte aussi de la qualité des abords des constructions, et notamment des clôtures. En plus de délimiter les propriétés, les clôtures, par leur esthétique, influencent la perception de l'espace public.

UNE ÉVOLUTION RÉCENTE

A l'origine, les jardins étaient clos de ganivelles, de croisillons de bois ou de haies basses. Plus tard, des clôtures à claire-voie en ciment armé, largement présentes aujourd'hui, ont fait leur apparition. Celles-ci ménagent une transparence vers l'intérieur des parcelles et créent une cohérence d'ensemble.

Depuis quelques années, des clôtures disparates (formes, matériaux, couleurs multiples...) nuisent à l'harmonie des quartiers. La création d'accès carrossables, de murets de soutènement et l'installation de portails aux traitements variés ont un impact négatif sur le paysage. Pour autant, l'innovation et la diversité ne sont pas interdites. De nombreux types de clôtures de qualité, végétales, maçonnées ou mixtes sont aujourd'hui disponibles. Elles permettent de répondre aux attentes des habitants tout en conservant les ambiances propres à la cité-jardin. La présence de végétation est souvent le gage d'une clôture adaptée à l'esprit des lieux.

Clôture en ciment armé - pose en redans





Parmi les essences locales intéressantes pour les haies taillées : le houx, le charme, le hêtre, les cornouillers mâle et sanguin, la viorne obier, le troène commun...



Les plantes grimpantes donnent à la clôture un caractère ornemental et créent des vues filtrées sur le jardin.

BIEN CHOISIR SA CLÔTURE

Une clôture doit permettre de concilier protection, intimité et économie avec qualité paysagère. Elle doit composer avec le végétal, maintenir une certaine perméabilité (clôture ajourée) et utiliser un matériau sobre et naturel.

Les haies peuvent être taillées ou en port libre, doublées ou non d'un grillage sombre qui, placé au plus près de la végétation, ne sera à terme plus visible. Les haies composées d'une seule essence à feuillage persistant de type thuya, laurier palme ou photinia sont à éviter. En effet, elles créent des « murs » verts et engendrent des travaux d'entretien importants (trop grande vigueur).

Privilégiez les essences locales (voir la liste en mairie) et choisissez les en fonction de leurs spécificités (vitesse de pousse, feuillage caduc, marcescent ou persistant, floraison, adaptation à la taille...). Diversifier les essences végétales permet de favoriser la biodiversité et d'offrir une variété d'effets tout au long de l'année. Quelques essences horticoles peuvent être introduites en faible proportion.

Les plantes grimpantes associées à un grillage de couleur sombre peuvent remplacer une haie. L'entretien sera plus limité, les effets de transparences évolueront selon les saisons et le caractère ornemental variera avec les espèces choisies : vignes, fusains, clématites, faux-jasmin, jasmin d'hiver, rosiers... Pour les lianes très vigoureuses comme la bignone ou la glycine, veillez à mettre en place un support solide (de type grille) pour éviter que la clôture ne ploie sous leur poids. Les plantes grimpantes sont aussi utiles pour atténuer l'impact visuel de murs de soutènement apparents (hortensias grimpants, vignes vierges, lierres...).



Le caractère végétal des limites de propriété peut aussi résulter du débordement de la végétation du jardin sur la rue. Dans ce cas, la clôture, très visible, doit faire l'objet d'une attention particulière. Les brise-vues, les clôtures en PVC, les plaques béton, les parpaings laissés bruts, les couleurs claires et les hauteurs excessives sont à proscrire. Elles sont inesthétiques, ont un impact visuel fort, cassent l'harmonie d'ensemble de la rue et s'intègrent mal dans le contexte de la cité-jardin.

En revanche, les clôtures préfabriquées à claire-voie en ciment, qui trouvent ici une logique historique, sont légitimes. Elles doivent être conservées voire remplacées par un modèle similaire. La végétation qui pourra être associée, atténuera leur aspect minéral et rigide.

Si la clôture comporte une partie pleine, celle-ci devra se limiter au maximum à deux tiers de sa hauteur. Dans tous les cas, la clôture, dont la hauteur est réglementée dans le PLU, ne devra pas dépasser 1,80 m.



SOIGNER SON ENTRÉE

L'entrée, marquée par le portail et les piliers, est le premier élément d'accueil de la propriété; elle doit donc être soignée. La hauteur et le style du portail doivent être en adéquation avec la clôture et si possible avec l'habitation. On peut s'autoriser des teintes plus soutenues, qui font écho aux menuiseries ou aux volets de la construction, puisqu'il s'agit d'un élément ponctuel. Cependant, dans un environnement végétal, le blanc est déconseillé. Le portillon doit adopter un dessin et une couleur similaires au portail.

Pour les piliers, évitez les matériaux d'imitation, les briques flammées et les parpaings laissés bruts. Préférez des poteaux en bois ou des piliers maçonnés enduits ou peints de la même couleur que l'habitation.

LES PIEDS DE CLÔTURES ET LES PENTES

Les espaces entre le trottoir et la limite de propriété, selon leur largeur et la pente, participent à la perception des clôtures. Qu'ils soient colonisés par une végétation spontanée ou plantés de végétaux choisis, ces accotements agrémentent la rue et personnalisent les abords des parcelles. En plus de son intérêt écologique, la végétation permet aussi de stabiliser les sols, notamment là où les pentes sont fortes. C'est pourquoi l'utilisation de bâches est déconseillée sur les talus.

Maintenir des pieds de clôture végétalisés est essentiel pour préserver l'ambiance des lieux.



LES JARDINS

La spécificité paysagère de la cité-jardin repose en grande partie sur son caractère verdoyant et jardiné. Le végétal apparaît comme l'essence même de ces quartiers.

DES VÉGÉTAUX VARIÉS

La vocation vivrière des parcelles se lit aujourd'hui encore à travers la présence de potagers et d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers, pruniers, cognassiers...).

La richesse de compositions végétales associant arbustes, plantes vivaces et grimpantes, ainsi que l'existence d'arbres d'ornement témoignent aussi d'une fonction d'agrément. L'exposition ensoleillée du coteau est favorable à des essences méditerranéennes, plus exotiques. Ainsi, arbres de soie, chênes verts, arbres de Judée, lilas des Indes, figuiers (...) enrichissent la palette végétale.

Les grands arbres composent une trame arborée à l'échelle des quartiers tandis que les arbres plus petits ont un rôle à l'échelle des parcelles : rompre les vis-à-vis avec les habitations voisines, créer des zones d'intimité dans le jardin, apporter de l'ombre en été...



UN ENTRETIEN ADAPTÉ

Il est essentiel de conserver arbres et arbustes présents et de les renouveler si besoin par de jeunes plantations.

Pour les arbres adultes, veillez à préserver leur couronne et à ne pas blesser leur système racinaire lors de travaux à proximité. Si vous devez procéder à un élagage, celui-ci doit être mesuré : supprimez le bois mort, une branche gênante ou cassée. Ne coupez pas de branches de gros diamètre, sinon l'arbre pourrait être affaibli, devenir dangereux voire dépérir suite au développement de pourritures.

Si vous souhaitez planter un arbre, le choix de l'essence doit prendre en compte les caractéristiques du site d'implantation et celles du végétal, notamment sa hauteur et l'encombrement de sa couronne ; cela afin de s'assurer qu'il ne deviendra pas gênant à l'âge adulte.

Pour les petites parcelles, votre choix pourra s'orienter vers des fruitiers de hautes-tiges qui présentent plusieurs atouts : du fait de leur développement mesuré ils n'ont pas besoin d'être élagués, ils laissent l'espace libre au sol, ils offrent une floraison printanière et une production de fruits...



REPÉRAGE DU BÂTI

- Constructions antérieures à 1917
- Constructions de 1917 à 1946
- Constructions postérieures à 1946
- Périmètre protégé de Monument Historique (maison Fillod)
- Voie Verte





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignez-vous auprès du Service Urbanisme du Trait sur les règles de construction (PLU) et de mitoyenneté (code Civil) qui vous permettront de mener à bien votre projet (surface, hauteur, matériaux autorisés).

■ POUR DES TRAVAUX DE FAIBLE AMPLEUR :

Par exemple, pour toute modification de l'aspect extérieur d'une construction (y compris la pose de panneaux solaires), un ravalement (si la construction est située dans le périmètre de protection de la Maison Fillod), la création/modification d'une clôture, la création d'une surface bâtie entre 5 et 20 m² (garage, dépendance) ou jusqu'à 40 m² pour une extension, le changement de destination d'un local sans y apporter de modification, la loi oblige le pétitionnaire à déposer en mairie une Déclaration Préalable.

■ POUR DES TRAVAUX DE GRANDE AMPLEUR :

Si une extension entre 20 et 40 m² crée au final plus de 150 m² de surface de plancher, un Permis de Construire sera demandé. Ou pour la création d'une surface de 40 m² minimum (en secteur urbain).

Si la surface de plancher après projet dépasse 150 m², ou bien si l'emprise au sol après projet (ensemble des volumes projetés au sol) dépasse 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

■ L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (02 32 10 70 70) :

Si votre propriété fait partie du périmètre de protection de la maison Fillod, votre demande sera soumise à l'avis obligatoire de l'A.B.F. Rencontrez-le en amont pour voir avec lui les possibilités qui s'offrent à vous.

■ L'ARCHITECTE-CONSEILLER DU PARC (02 35 37 23 16) OU DU C.A.U.E (02 35 72 94 50) :

Ils sont à votre disposition gratuitement, sur rendez-vous, pour vous orienter dans la conception architecturale de votre projet.



CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES & PAYSAGÈRES

Ravalement de façades, changement de fenêtres, plantations, agrandissement de la maison ou changement de clôture sont des travaux qui nécessitent à chaque fois une réflexion individuelle.

Ce livret vous guidera dans les choix de formes, de matériaux, de matières et de couleurs pour votre projet.

Les architectes du CAUE, l'architecte du Parc, sont présents et vous apportent des conseils gratuits sur votre projet, sur simple rendez-vous.



MAIRIE DU TRAIT

Place du 11 novembre 76580 LE TRAIT
Tél: 02 35 05 93 70 - www.letrait.fr



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Tél: 02 35 72 94 50 - caue@caue76.org - www.caue76.org
www.facebook.com/CAUE-de-la-Seine-Maritime

Auteurs: Virginie Maury-Deleu, Gilles Pesquet (C.A.U.E. 76)
Conception graphique: Michaël Paton (C.A.U.E. 76)